# REGLEMENT DU CONCOURS DE LOGO DE L'ASSOCIATION SPORTIVE

Article 1 : Organisateurs.
Les professeurs d'EPS du collège du 14ème Km organisent, du lundi 4 septembre au vendredi 22 septembre 2023, un concours afin de créer un logo à l'image de notre Association Sportive, et qui sera appliqué sur les tee-shirts offerts par l'Association Sportive lors de l'inscription à celle-ci.

Article 2 : Participants.
Le concours est ouvert à **tous les élèves** du collège.

Article 3 : Inscription.
Les participants devront déposer leur logo dans le carton dans le local EPS. Le logo devra être rendu sur support papier et en noir et blanc **au plus tard le vendredi 22 septembre 2023**. Les participants doivent inscrire leur nom, prénom, classe au dos de leur logo. Il est possible de proposer un logo en groupe, il suffira d'inscrire l'ensemble des participants au logo au dos de la proposition.

Article 4 : Contraintes.
✗ Ne pas reproduire un logo existant ;
✗ Le logo doit faire apparaître : « **AS 14ème** »
✗ Le logo doit être réalisé au feutre noir épais ou au format numérique ;
✗ Le logo ne doit pas dépasser la taille de 21 cm x 21 cm.

Article 5 : Critères.
Chaque logo sera apprécié à partir des critères suivants :
✗ Le logo doit représenter une des deux valeurs ou les deux valeurs de l'olympisme et du paralympisme suivantes : **Partage / Détermination**
✗ la qualité du dessin ;
✗ le respect des dimensions ;
✗ l'originalité du logo.

Article 6 : Sélection du jury.
La sélection du logo gagnant se déroulera le lundi 25 septembre 2023 lors de la pause méridienne avec les enseignants, personnels et élèves de l'AS volontaires.

COMMANDE DES TEE-SHIRTS DURANT LES VACANCES D'OCTOBRE